

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 19 OCTOBRE 2023

- ❖ *Approbation du Procès-verbal du 28 juin 2023*
- ❖ *Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président*
- ❖ *Versement d'une aide d'urgence aux populations victimes du séisme du 8 septembre au Maroc et des inondations dû à la Tempête Daniel du 10 septembre 2023 en Libye à travers la Croix Rouge française*
- ❖ *Transformations et créations de postes*
- ❖ *Décision modificative n°1-2023 - Budget principal*
- ❖ *Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2023 (FPIC)*
- ❖ *Budget principal – Admissions en non-valeur*
- ❖ *Décision modificative n°1-2023 - Budget annexe Espace Jules Verne*
- ❖ *Approbation de la convention de délégation de tâches au titre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) pour la période 2021 - 2027*
- ❖ *CRACL 2022- Concession d'aménagement de la ZAC Val Vert – Croix Blanche*
- ❖ *CRACL 2022- ZAC Maison Neuve à Brétigny sur Orge*
- ❖ *CRACL 2022- Concession de la ZAC « Les Belles Vues »*
- ❖ *CRACL 2022 - ZAC de la Mare aux Bourguignons*
- ❖ *CRACL 2022 - ZAC du Lièvre d'Or*
- ❖ *CRACL 2022 - ZAC du Buisson Rondeau*
- ❖ *CRACL 2021 – ZAC du Souchet à la Norville*
- ❖ *CRACL 2022 – ZAC du Souchet à La Norville*
- ❖ *SORGEM : Approbation du rapport de gestion, du bilan et des rapports du Commissaire aux comptes – année 2022*
- ❖ *Adhésion de Cœur d'Essonne agglomération au CEREMA*
- ❖ *SPL Air 217 : Rapport des représentants au conseil d'administration de la SPL Air 217, rapport de gestion, des comptes et des rapports du Commissaire aux comptes – année 2022*
- ❖ *Affectation du résultat 2022 – Budget base 217 – Modification*
- ❖ *Décision Modificative n°1-2023 – Budget annexe BA 217*
- ❖ *Projet d'aménagement de la Base 217 : cession d'un terrain appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la société CASTRUM GLOBAL pour l'implantation d'une société de transport, de conditionnement et d'installation d'objets d'arts et de meubles de design*
- ❖ *Cession – Propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – parcelle cadastrée AN 354 d'une emprise totale d'environ 3301 m² – rue Adrienne Bolland à Fleury Mérogis*
- ❖ *Décision Modificative n°01-2023 - Budget Annexe Parc d'activités*
- ❖ *Convention de partenariat entre Cœur d'Essonne Agglomération, la SPL Air 217 et l'association Systématique Paris Région*
- ❖ *Autorisation du lancement d'une consultation relative à l'attribution d'un contrat de concession de redynamisation commerciale*

- ❖ *Création de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions dans le cadre de la consultation relative à l'attribution d'un contrat de concession de redynamisation commerciale et désignation de la personne habilitée à engager les négociations et à signer la convention.*
- ❖ *Convention de partenariat et de remboursement entre Cœur d'Essonne Agglomération et le SYMGHAV*
- ❖ *Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier relative aux travaux de réaménagement de la RD77 à la station Parc du Château à Morsang-sur-Orge avec Ile de France Mobilités*
- ❖ *Convention de superposition d'affectations et de délimitation des interventions dans le périmètre d'aménagement du TRAM T12 entre la commune de Morsang-sur-Orge, Ile-de-France Mobilités et Cœur d'Essonne Agglomération*
- ❖ *EPDR 2022- Mandat pour l'aménagement d'une médiathèque sur la commune de Sainte Geneviève des Bois*
- ❖ *EPDR 2022- Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle médiathèque de Longpont-sur-Orge.*
- ❖ *Convention de fonds de concours versé par la commune de Marolles-en-Hurepoix pour le financement des diagnostics, des études et des travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Charles de Gaulle*
- ❖ *Convention de co-maitrise d'ouvrage entre le Grand Orly Seine Bièvre et l'agglomération Cœur d'Essonne pour l'opération de réhabilitation de la partie de la « Place du Pavillon et de la rue du Pavillon » à Morsang-sur-Orge et Viry-Châtillon*
- ❖ *Tarifification des contrôles de conformité d'assainissement lors des mutations immobilières, à l'achèvement de travaux et pour les immeubles en copropriété ne disposant pas d'un certificat de conformité en cours de validité sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération à compter du 1er janvier 2024*
- ❖ *Désignation du référent déontologue des élus communautaires*
- ❖ *Désignation du référent déontologue du CIG Grande Couronne pour les agents de Cœur d'Essonne Agglomération*
- ❖ *Régularisation d'écritures comptables sur le budget principal pour des opérations éligibles à la TVA*
- ❖ *Adhésion de Cœur d'Essonne Agglomération au centre de ressources Politique de la Ville 91-94-77 Ressources urbaines*